

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1903.

---

**Proposition de loi autorisant le Gouvernement à approuver une modification  
aux statuts de la Société nationale des chemins de fer vicinaux.**

---

(Cette proposition de loi doit être considérée comme nulle et non-avenue, les développements n'en ayant pas été remis au Bureau dans le mois du dépôt de la proposition (article 47 du Règlement). Elle ne sera donc pas imprimée.)

---